

CERCLE PHILATELIQUE YVETOIS



Agréation n° P501051
Mensuel (sauf juillet et août)
Bureau de poste : PHILIPPEVILLE
Novembre 2024
N° 371

Editeur responsable
GUIDOSSE Jean-Marie
Rue de Charleroi , 118
5650 YVES-GOMEZEE



Championnat National de Philatélie
Nationaal Kampioenschap voor Filatelie
Nationale Meisterschaften der Philatelie
National Championship of Philately

SOMMAIRE

01	Convocation – Ordre du jour – Pli du mois
02 – 09	Timbres pour les associations
10	L'objet du mois
11	André JAPY (1904 – 1974)
12	Réalisation entre membres – Novembre 2024

NOS PROCHAINES REUNIONS

25/11/2024

23/12/2024

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Renouvellement des cotisations **(croix rouge sur la vignette d'adresse)**

- (x) Cotisation à renouveler
- (xx) Pas en règle de cotisation pour 2024
- (xxx) Pas en règle de cotisation – Dernier envoi du périodique

Nous contacter

Président

GUIDOSSE Jean-Marie
Rue de Charleroi , 118
5650 Yves-Gomezée
☎ 071/65.03.50 - ✉ guidosse.jm@gmail.com

NOUVEAU

➔➔➔ Adresse e-mail : cerclephilateliqueyvetois@gmail.com
➔➔➔ Site web : <https://cpyphilatelie.webador.be>

Cotisation du 01/01/2024 au 31/12/2024

Adultes : 8,00 €

Jeunes (-18 ans) : 3,00 €

Compte BNP PARIBAS FORTIS

CPY – Rue de Charleroi , 118 – 5650 Yves-Gomezée

IBAN : **BE93-0001-5744-7467**



CERCLE PHILATELIQUE YVETOIS

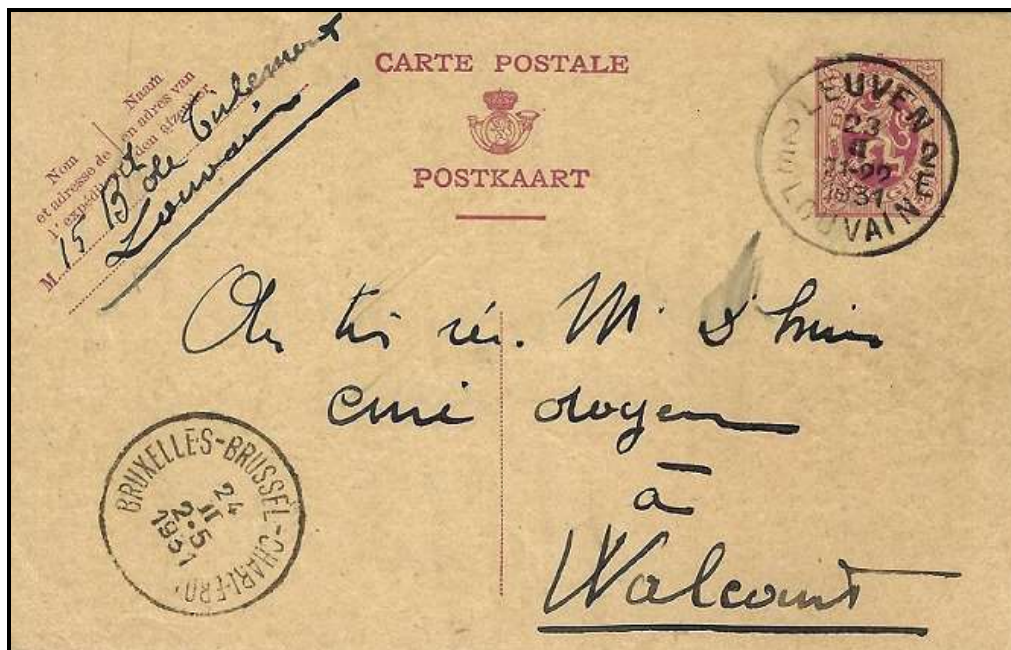
Cher membre ,

Le Comité a l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion mensuelle qui aura lieu le **lundi 25/11/2024 à 19 heures à mon domicile** .

Ordre du jour

- Informations philatéliques
- Mise à disposition de carnets à choix
- Commande et remise de matériel
- Réalisation entre membres

Le pli du mois



**Carte postale expédiée de Louvain le 23/02/1931 à destination de Walcourt
acheminée par l'ambulant de Bruxelles – Charleroi**

TAD de Leuven du 23/02/1931

TAD de l'ambulant du 24/02/1931

Carte postale n° 96 (40 cts - lilas sur jaune) émise en 1931

Tarif du 01/12/1930 au 08/11/1931 : 40 cts

Belgique – Timbres André BUZIN – Tarif pour associations

(Willy MONFILS – 1^{er} Vice-Président fédéral pour la Wallonie et Président provincial)

1. INTRODUCTION

Bpost propose un nouveau système de tarification en septembre 2007 .

Aussi apparaissent des valeurs pour les tarifs particuliers de recommandation , de recommandation administrative , d'avis de réception , d'élection et d'associations .

2. CONVENTION DU 8 JANVIER 2018

Article 1 : tâche d'intérêt général

L'Etat a confié à Bpost un service d'intérêt économique général . Ce service consiste à appliquer une tarification spécifique pour les associations qui confient l'expédition d'envois de correspondances à Bpost . La présente convention reprend les modalités et conditions liées à l'exécution de cette tâche .

Article 2 : envois bénéficiant du tarif réduit

Les envois qui font l'objet d'un tarif réduit doivent répondre aux conditions suivantes :

1. il doit s'agir d'envois de correspondance
2. chaque dépôt doit se composer d'au minimum 30 et de maximum 1000 envois identiques (poids , format et contenu identiques)
3. l'affranchissement doit être effectué exclusivement au moyen de timbres-poste spécifiques "associations" (ci-après "timbres associations") mis à disposition dans les bureaux de poste
4. les envois doivent spécifier une adresse de retour comportant le nom et l'adresse de l'association
5. le contenu de l'envoi doit être de nature à servir de support aux activités de l'association

Article 3 : tarif réduit

Le tarif du timbre associations est équivalent au tarif en vigueur d'un timbre standard vendu par 10 unités , diminué de 0,30 € .

Au moment de la signature de la présente Convention , la valeur d'un timbre associations est égale à 0,44 € .

L'affranchissement dont doit être revêtu un envoi bénéficiant du tarif "associations" est défini ci-après en fonction de son format et des échelons de poids :

- 0 g – 50 g normalisé : 1 timbre "associations"
- 0 g – 250 g non normalisé : 2 timbres "associations"
- + 250g – 350 g non normalisé : 3 timbres "associations"

Les tarifs repris ci-dessus sont uniquement applicables aux envois et aux associations qui remplissent les conditions définies dans la présente convention .

Article 5 : autres conditions de nature opérationnelle

Les timbres associations doivent être achetés dans les bureaux de poste et être apposés immédiatement et sur place sur les envois qui doivent être déposés au guichet du même bureau de poste . Les envois bénéficiant du tarif réduit doivent être exclusivement affranchis avec des timbres associations .

Au moment de l'achat des timbres associations au bureau de poste et au moment du dépôt des envois , l'expéditeur doit être en mesure de présenter les documents suivants :

1. un document , signé par au moins 2 administrateurs de l'association , attestant explicitement des données suivantes concernant l'association :
 - la dénomination et la forme juridique de l'association
 - l'adresse du siège social de l'association
 - la désignation précise du ou des buts en vue desquels l'association a été constituée
 - la confirmation que l'association ne se livre pas à des opérations industrielles ou commerciales
 - le nombre actuels de membres de l'association (qui ne peut être inférieur à trois)
 - l'identité des administrateurs actuels de l'association ainsi que des personnes exerçant les fonctions de Président , Secrétaire , Trésorier et délégués à la gestion journalière
2. une copie des statuts et , le cas échéant , du règlement d'ordre intérieur de l'association
3. deux spécimens du contenu de l'envoi afin que Bpost puisse contrôler le caractère identique des envois et vérifier si le contenu de ceux-ci est de nature à servir de support aux activités de l'association .

Les envois bénéficiant du tarif réduit sont traités par Bpost dans un délai d'acheminement de J+2 . Par J+2 , il faut entendre une distribution au plus tard le deuxième jour ouvrable (hormis le samedi) suivant celui du dépôt des envois au bureau de poste avant la dernière levée utile dans ce bureau .

Bpost est autorisée à effectuer les contrôles nécessaires afin de s'assurer que le contenu de l'envoi est effectivement de nature à servir de support aux activités et/ou aux buts de l'association .

Si l'association fait un usage abusif ou frauduleux de la possibilité de bénéficier du tarif réduit réservé aux associations , Bpost se réserve le droit de ne pas accepter lesdits envois au tarif réduit ou de procéder au recouvrement à postériori de l'avantage tarifaire .

Tarifs au **01/07/2024** NON PRIOR (J+3 max) – Les tarifs ne sont pas soumis à la TVA (0%) :

0 g – 50 g normalisé : 0,72 €

0 g – 250 g non normalisé : 1,44 €

+ 250 g – 350 g non normalisé : 2,16 €



Document attestant de la nature d'une association
 To complete and present as proof that stamps of postal order of this series are used exclusively by

Nom de l'association
 Intitulé de l'objet ou but
 (Préciser le caractère non lucratif, l'absence de personnalité juridique, l'absence de but lucratif, etc.)

Composition d'associés
 (Préciser le nombre et la nationalité des membres, les modalités d'adhésion, etc.)

Statuts de l'association
 Nom et prénom des responsables
 (Nom et prénom des responsables)

Adresse du siège
 Cachet avec logo

Signature de ou des représentants de l'association

Noms, prénoms et signatures de la personne ou personnes au guichet

Commentaire de la poste de l'association
 Commentaire de la poste

Date

Timbre à date

Spécia, société anonyme de droit public | Centre National, 1000 Bruxelles
 TVA BE 0234 296 404 0000 Bruxelles | 0247 2074 0000 0000 1414 | BE 03073821

3. TROIS EMISSIONS : lay-out de Myriam VOS et dessin d'André BUZIN

1. Timbre de 32,5 mm / 24,4 mm – Dentelure 11 ½ - Sans indication de valeur faciale , avec une validité permanente , uniquement pour les associations . COB n° 4305 .

Emission du 21/01/2013 en feuilles de 155 mm / 85 mm : dix timbres Tétrás Lyre gommé blanc litho FSC au prix unitaire de 0,40 €) . Deux planches .



2. Timbre de 32,5 mm / 24,4 mm sans indication de valeur faciale , avec validité permanente, uniquement pour les associations . COB n° 4759 .

Emission du 29/01/2018 en carnet de 85 mm / 155 mm : dix timbres Nette Rousse gommé blanc FSC au prix unitaire de 0,44 € = timbre n° 1 en nombre 0,74 € - 0,30 € .

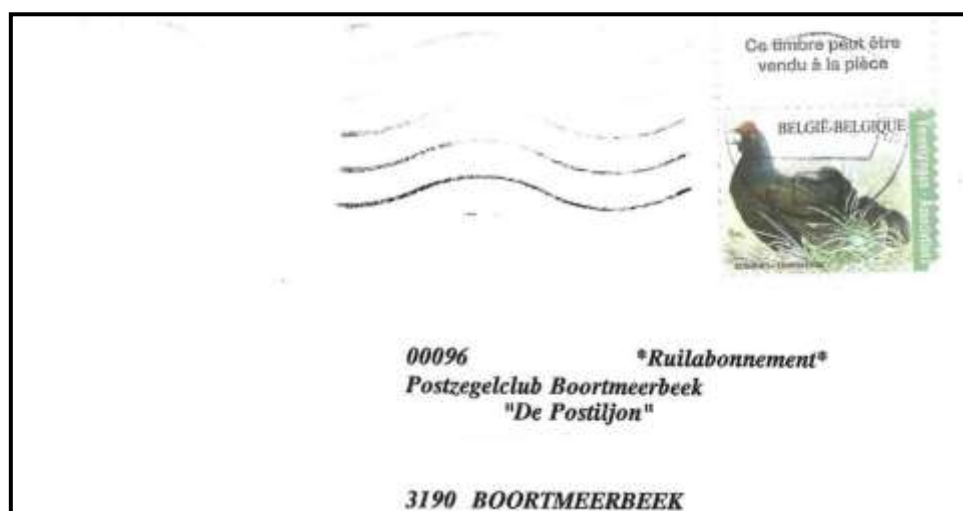


3. Timbre de 32 mm / 24 mm – Dentelure 11 ½ sans indication de valeur faciale avec validité permanente , uniquement pour les associations . COB n° 4991 .

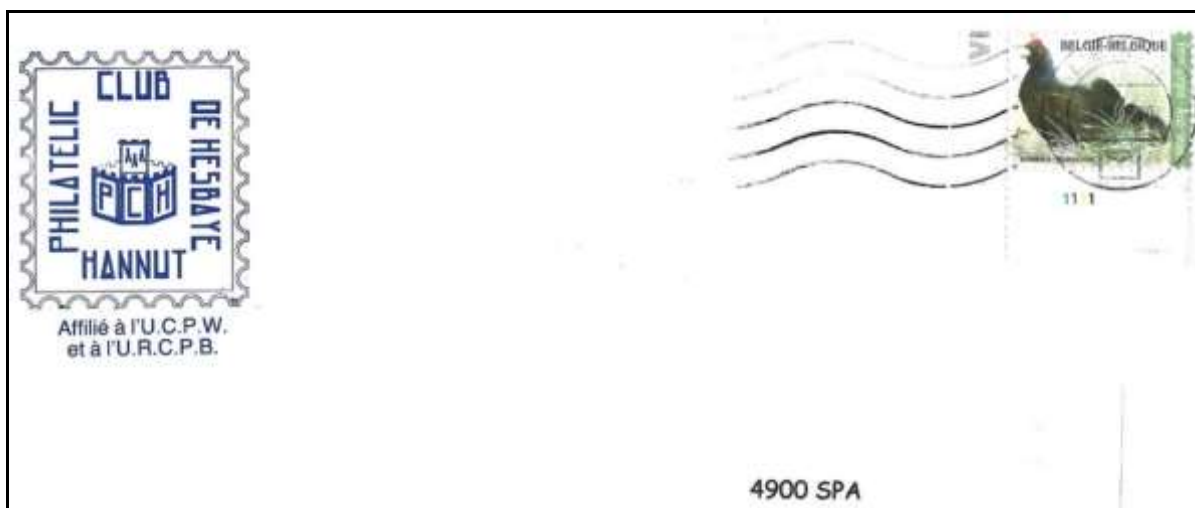
Emission du 25/01/2021 en feuilles de 80 mm / 155 mm de dix timbres Coucou Gris gommé blanc FSC au prix unitaire de 0,77 € = timbre n° 1 en nombre 1,07 € - 0,30 € .



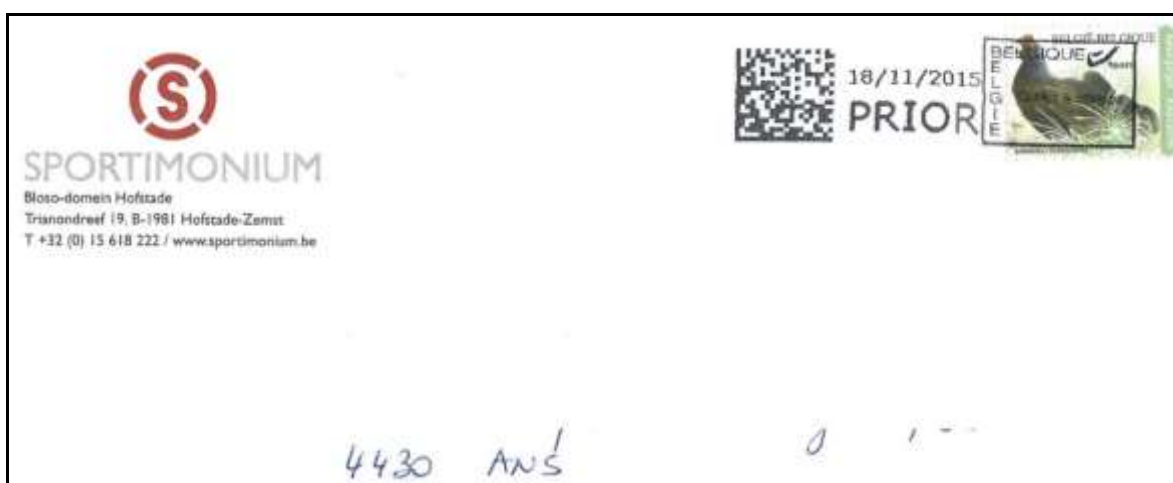
4. PORTS SIMPLES



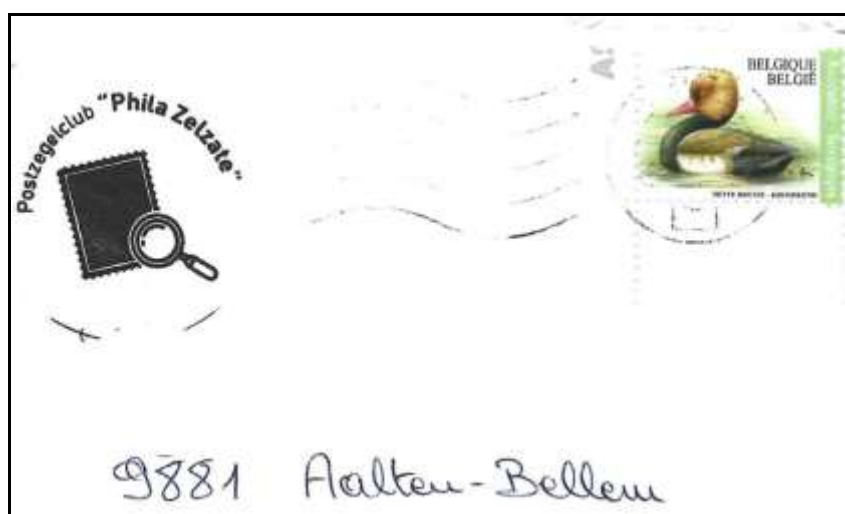
Coin supérieur droit de la feuille oblitéré mécaniquement avec flamme ondulée au centre de tri de Bruxelles X



Coin inférieur gauche de la planche 1 oblitéré mécaniquement avec flamme ondulée au centre de tri de Liège X



Courrier expédié de Bruxelles X "Service Collect & Stamp" le 18/11/2015 . Oblitération à jet d'encre avec code Datamatrix .



Coin inférieur gauche oblitéré mécaniquement avec flamme ondulée au centre de tri de Gent X

5. PORTS MULTIPLES



Paire horizontale oblitérée au centre de tri de Charleroi X 6099 le 06/12/2017



Paire horizontale oblitérée mécaniquement par machine à jet d'encre Pitney Bowes du centre de tri de Gent X le 23/02/2023



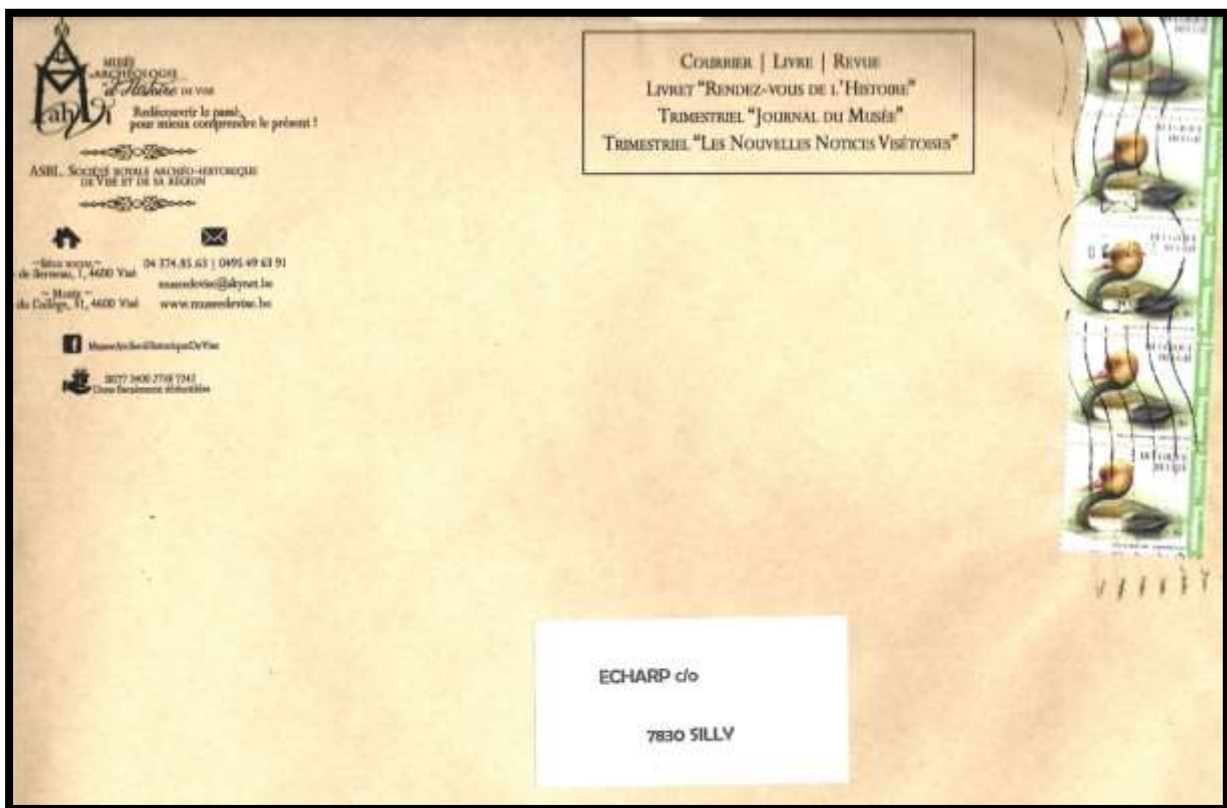
Paire horizontale oblitérée au centre de tri de Collect Bruxelles X le 14/12/2018



***Bande de trois verticale oblitérée au centre de tri de Charleroi X 6099 le 11/09/2021
Notez que le code permet la localisation au bâtiment de Gilly***



Bande de trois verticale oblitérée au centre de tri de Charleroi X 6099 le 27/01/2023



Bande de cinq (demi feuille) verticale oblitérée au centre de tri de Liège E le 27/07/2022?

6. BIBLIOGRAPHIE

- ➔ Bpost – Philanews n° 1 de 2013 – 2018 – 2021
- ➔ Revues du cercle ABCP
- ➔ Revues du cercle SPAB
- ➔ Convention établie à Bruxelles le 08/01/2018

L'objet du mois (Delcampe Magazine n° 10 – 03/2017)

Lettre accidentée ayant voyagé par avion militaire de Bienhoa à Hanoï le 24/06/1930 .

L'avion dut s'arrêter pour cause de problème technique à Nha-Trang et Tourane . Les lettres qu'il contient seront finalement acheminées à Hanoï en train .

L'avion parcourait un trajet dessiné par Maurice NOGUES . Cet aviateur , né à la fin du 19^{ème} siècle , fit ses premières prouesses lors de la Première Guerre mondiale à la fin de laquelle il reçut la Croix de Guerre avec cinq citations et la Légion d'honneur .

Par la suite , il intégrera la compagnie franco-roumaine de navigation aérienne pour laquelle il supervisera , entre autres , les vols de nuit entre Strasbourg et Paris .

En 1930 , Maurice NOGUES travaille sur les lignes d'Indochine et d'Asie . Son but est de relier l'Indochine à la France . Ce qu'il fit en passant au-dessus de la Méditerranée . C'est à lui aussi que l'on doit l'établissement de plusieurs lignes aériennes en Indochine dont celle empruntée par le courrier présenté ici .



André JAPY (1904 – 1974) – Philinfo 11/2024

André JAPY est né le 17/07/1904 à Beaucourt , dans le Territoire de Belfort .

A la direction de l'entreprise familiale qui était sa destinée , il préféra l'aviation à laquelle il s'initia tardivement , en 1932 , mais grâce à la compétence reconnue du pilote instructeur Guy BART , sa progression dans l'art du pilotage fut fulgurante . Il obtint son brevet dès le lendemain de son lâché , un cas unique dans les annales de l'aviation .

Son brevet en poche , il entreprit aussitôt des vols en Europe , puis vers l'Afrique . Il s'entraîna graduellement aux vols de nuit et sur des distances chaque fois un peu plus longues afin de tester l'autonomie réelle de son appareil .

Le 16/12/1935 , André JAPY réussit sa tentative de record Paris-Saigon à bord de son Caudron-Renault Aiglon de 100 chevaux .

En novembre 1936 , il releva le défi de rejoindre Tokyo à partir du Bourget en moins de 100 heures , escales comprises , au moyen d'un Caudron-Renault Simoun . Son raid échoua dans le sud du Japon .

De retour en France après son accident au Japon , il établit de nouveaux records en reliant Istres à Djibouti (record de distance en ligne droite) , puis Istres à Wadi Halfa (Soudan) , en biplace cette fois-ci .

Elevé au grade de chevalier de la Légion d'honneur , en 1936 , puis officier de la Légion d'honneur en 1937 , il se vit remettre , en 1938 , le prix Henry-Deutsch-de-la-Meurthe pour son raid Istres-Djibouti , ainsi que la médaille Louis BLERIOT , décernée par la Fédération aéronautique internationale , pour l'ensemble de ses exploits .

En 1946 , André JAPY se rendit à Tahiti comme météorologue . Il acquit un avion qu'il mit au service de la communauté tahitienne pour des évacuations sanitaires ou des recherches de navires portés disparus .

Il regagna Paris en 1970 et mourut quatre ans plus tard , victime d'une crise cardiaque alors qu'il se promenait sur une plage de Bretagne .



© La Poste

REALISATION ENTRE MEMBRES

Références : REM/Novembre 2024

<i>N° du lot</i>	<i>Code</i>	<i>Pays</i>	<i>N° des timbres</i>	<i>Etat</i>	<i>Cote</i>	<i>Départ</i>	<i>Offre</i>
BELGIQUE							
1	1	B	1013/1018	xx	10,00	2,50	
2	1	B	1019	xx	0,35	0,10	
3	1	B	1030	xx	3,50	0,90	
4	1	B	1031	xx	35,00	8,75	
5	1	B	1032/1036	xx	30,00	7,50	
6	1	B	1039/1045	xx	13,00	3,25	
7	1	B	1047/1052	xx	3,50	0,90	
8	1	B	1053/1062	xx	9,75	2,50	
9	1	B	1076/1081	xx	12,00	3,00	
10	1	B	1082/1088	xx	11,50	2,90	
11	1	B	1096/1101	xx	27,50	6,90	
12	1	B	1102/1107	xx	13,50	3,40	
13	1	B	1128/1130	xx	72,00	18,00	
14	1	B	1131/1132	xx	0,75	0,20	
15	1	B	1133/1138	xx	22,50	5,65	
16	1	B	1139/1146	xx	15,00	3,75	
17	1	B	1147/1149	xx	7,00	1,75	
18	1	B	1153/1158	xx	11,50	2,90	
19	1	B	1163/1168	xx	14,00	3,50	
20	1	B	1172/1173	xx	0,40	0,10	
21	1	B	1176/1181	xx	21,00	5,25	
22	1	B	1182/1187	xx	10,00	2,50	
23	1	B	1198/1203	xx	6,00	1,50	
24	1	B	1225/1230	xx	5,50	1,40	
25	1	B	1233/1238	xx	6,25	1,60	
26	1	B	1272/1277	xx	3,20	0,80	
27	1	B	1284	xx	0,30	0,10	
28	1	B	1296/1297	xx	0,90	0,25	
29	1	B	1554	xx	0,25	0,10	
30	1	B	1627/1635	xx	6,50	1,65	



CERCLE PHILATELIQUE
"LES TIMBRES"
D'HAM-SUR-HEURE
/NALINNES

Organisera sa 15^{ème} bourse d'échanges
TOUTES COLLECTIONS

SAMEDI 22 FEVRIER 2025
De 9 à 15 heures

Salle « Le Hublot »

Rue de l'Eglise à 6120 Beignée

PHILATELIE – NUMISMATIQUE
CARTOPHILIE – TELECARTE etc.....

**A l'occasion des 20 ans du cercle,
Organisation d'une exposition
philatélique**

ENTREE LIBRE – ACCESSIBLE AUX PERSONNES A MOBILITE
REDUITE - BAR ET PISTOLETS FOURRES

Renseignements :

0472/456531 – 071/439542

Email : vincent.materne@gmail.com

Site web: www.lestimbres.be

Facebook : Cercle Philatélique « Les Timbrés »



GRANDE BOURSE CARTO-PHILATELIQUE CPF Chimay

avec EXPOSITION de PROMOTION
PHILATELIQUE

Samedi 1er mars 2025
de 9 à 16H00

Centre Culturel SUDHAINA

6464 CHIMAY Baileux

Entrée gratuite, Petite restauration, Nombreux commerçants,
Tombola, Timbres-poste, lettres, documents, Cartes Postales



Emission d'un timbre personnalisé
sur « la Petite Reine Chimacienne »



Contact : 06021.33.52(soir)

www.cpf-chimay.be
cbaudart@skynet.be

Cercle Philatélique des Fagnes
à Chimay

Postzegelclub Leuven

organiseert / organise

FILA LEUVEN 70

Regionale competitieve tentoonstelling
Exposition compétitive régionale

Voorverkoop van de postale uitgiften 1/2025

Prévente des émissions postales 1/2025

25 januari 2025 van 09:00 tot 17:00 uur

25 janvier 2025 de 09:00 à 17:00 heures

Roosenberg, Maurits Noëstraat 15,

3050 Oud-Heverlee (Zoetwater)

350 meter van halte / de l'arrêt bus 79 (Leuven-Wavre)

met medewerking van de / avec la collaboration de

K.L.B.P.-F.R.C.P.B. – bephila – bpost

Contact / s'adresser à : rudy.devos2@telenet.be

Tel: 0486-92.96.52

www.postzegelclubleuven.be

AMICALE ROYALE HENNUYERE DES
CERCLES PHILATELIQUES

CHARLEROI

INSTITUT SAINT-ANDRE

Rue du Parc , 6 à 6000 CHARLEROI

Samedi 8 mars 2025 de 9 à 16 heures

74^{ème} GRANDE BOURSE DES COLLECTIONNEURS

PHILATELIE – CARTOPHILIE

MARCOPHILIE – TELECARTE

NUMISMATIQUE – BD – ...

(SAUF BROCANTE)

250 mètres de tables

ENTREE GRATUITE – VASTE PARKING

BAR – PETITE RESTAURATION

REPAS CHAUDS (sur réservation)

Réservation des tables et renseignements

Philippe DELOGE

Rue de la Place , 24 – 1495 MARBAIS

071/87.94.00 – delogephil@gmail.com

IBAN : BE94-0000-8313-0414